ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise

Division de l'affectation et de la vie de l'élève
Bureau de la vie de l'élève
Circulaire élections 2022 – Annexe 8

Élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
Année scolaire 2022 / 2023

Circonscription :	
Nom de l'école :	
Type d'école(1) :	☐ Maternelle ☐ Primaire/Elémentaire
Commune d'implantation	
N° d'immatriculation .:	060.
Nombre de classes(2)	
Liste présentée par (3)	

(1) rayer les mentions inutiles (2) Les ZIL, ESAP, brigades, maîtres des réseaux d'aides spécialisées ne comptent pas pour une classe. Les dispositifs « ULIS école » sont considérés comme des classes (3) mention de la fédération, association, liste d'union ou nom du premier candidat dans le cas d'une liste présentée par des parents non constitués en association

LISTE DE CANDIDATURES

AU MOINS 2 NOMS (< 2 noms : liste non recevable)
(A conserver par l'école)

Liste présentée par (2) : …….

CLASSEMENT par ordre préférentiel déterminant l'attribution des sièges sans distinction entre les titulaires et les suppléants

ATTENTION : LES BULLETINS DE VOTE DOIVENT ETRE ETABLIS DANS LE MEME ORDRE QUE CELUI DE LA LISTE CI-DESSOUS

NOM	Prénom	Classe(3)	Pour les listes d'union : indiquer le nom de la fédération, union ou association locale de parents d'élèves

Deux exemplaires de cette liste doivent parvenir au directeur de l'école avant la date limite de dépôt des candidatures :
LUNDI 26 SEPTEMEBRE 2022 minuit si élection LE VENDREDI 7 OCTOBRE 2022
MARDI 27 SEPTEMEBRE 2022 minuit si élection LE SAMEDI 8 OCTOBRE 2022

OBSERVATION : il n'est pas du ressort des directeurs d'école de déterminer l'ordre de présentation des candidats sur la liste.